

ARRETE N° 2022-286

**Portant proclamation des résultats de l'élection des représentants
du personnel à la commission consultative paritaire des agents contractuels (CCP AC)**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté n°2022-246 instituant la commission consultative paritaire à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions à l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-247 du 14 octobre 2022 portant organisation de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration, à la commission paritaire d'établissement et à la commission consultative paritaire des agents contractuels ;
- Vu le procès-verbal des opérations électorales ;

ARRETE

Article 1 : La présidente de l'Université Lyon 2 proclame les résultats du scrutin des représentants à la commission consultative paritaire des agents contractuels :

Catégorie	A	B	C
Nombre d'inscrits	728	74	249
Nombre de siège à pourvoir	3	2	3
Nombre de votants	81	27	41
Bulletins blancs ou nuls	6	1	4
Nombre de suffrages valablement exprimés	75	26	37
Taux de participation	11,12%	36,48%	16,46%

Ont obtenu :

Catégorie A :

Listes	Suffrages obtenus	Nombre de sièges
CGT FERC SUP	39 (52%)	2
UNSA EDUCATION	20 (26,67%)	1
SNASUB FSU	16 (21,33%)	0

Catégorie B :

Listes	Suffrages obtenus	Nombre de sièges
CGT FERC SUP	16 (61,54%)	1
UNSA EDUCATION	10 (38,46%)	1

Catégorie C :

Listes	Suffrages obtenus	Nombre de sièges
CGT FERC SUP	25 (67,57%)	2
UNSA EDUCATION	12 (32,43%)	1

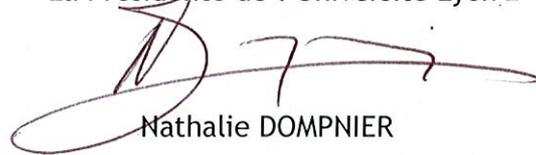
Article 2 : Chaque organisation syndicale dispose d'un délai d'un mois et demi à compter de la publication du présent arrêté pour faire connaître le nom des représentants titulaires et suppléants, appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.

Article 3 : Les résultats proclamés ci-dessus sont affichés dans les locaux de l'Université et publiés sur l'intranet.

Article 4 : La Directrice Générale des services est en charge de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 9 décembre 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER